Lys-lez-Lannoy
www.lyslezlannoy.fr
31, rue Jean-Baptiste Lebas B.P.7
59451 LYS-LEZ-LANNOY Cedex
Tél. 03 20 75 27 07 - Fax 03 20 80 18 89
contact@mairie-lyslezlannoy.com
www.lyslezlannoy.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 059-215903675-20230927-DGS_D_2023_70-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 20 septembre 2023
Date d'affichage/publication : le 20 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres présents : 31
Absent : 0

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie PASTORE-TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur François DESBOUVRIES, Madame Julie QUEVA, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Madame Séverine RASSON, Monsieur Amaury METGY, Madame Claude PRINCE, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Fréderic PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Marco GIGANTE, Madame Maryse LEGROS.

Secrétaire de séance : Madame Julie QUEVA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *

Imprimé sur papier respectant les normes environnementales

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 059-215903675-20230927-DGS_D_2023_70-DE

Domaine et Patrimoine

Acquisition amiable - Biens immobiliers (3.1)

Acquisition de parcelles de terrain cadastrées section AB n°1599-1600-1601 À l'angle de la rue VAUBAN et de la rue COLBERT à LYS-LEZ-LANNOY

Considérant la demande croissante des résidents en emplacements de stationnement automobile, la commune de LYS-LEZ-LANNOY souhaite acquérir à l'amiable les parcelles de terrain cadastrées section AB n°1599-1600-1601 situées à l'angle de la rue VAUBAN et de la rue COLBERT à LYS-LEZ-LANNOY,

Par ailleurs, à la création de places de stationnement en accès libre sera ajoutée l'implantation de Points d'Apport Volontaire (collecte de déchets recyclables),

La contenance cumulée des parcelles s'élève à 268 m² (deux cent soixante-huit mètres carrés) soit parcelle AB n°1599 : 1 m² (un mètre carré), parcelle AB n°1600 : 19 m² (dix-neuf mètres carrés), parcelle AB n°1601 : 248 m² (deux cent quarante-huit mètres carrés),

Considérant que les parcelles susvisées sont la propriété de VILOGIA SA HLM dont le siège social se situe 74 rue Jean JAURÈS à VILLENEUVE D'ASCQ (59650),

Considérant la qualification desdites parcelles de terrain « en nature d'espaces verts », qui seront elles-mêmes affectées à un usage public, leur valeur vénale a été évaluée à l'euro symbolique selon avis des Domaines en date du 05 décembre 2022, rapporté à la parcelle anciennement dénommée AB n°1337, désormais parcelle AB n°1601 suivant plan de division parcellaire modificatif joint à la présente délibération,

Considérant l'existence juridique de conventions de cession d'espaces verts au profit de communes, conventions autorisées et encadrées par les organes délibérants de la société VILOGIA,

Au regard de ces dispositions et après examen en commission Travaux – Sécurité – Développement durable – Politique de la Ville – Handicap et Transport, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'accepter le principe de cette opération immobilière au profit de la commune de LYS-LEZ-LANNOY ;
- ✓ d'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles de terrain cadastrées section AB n°1599-1600-1601 situées à l'angle de la rue VAUBAN et de la rue COLBERT à LYS-LEZ-LANNOY, équivalant à une contenance totale de 268 m², acquisition à laquelle s'ajoutera l'intégralité des frais notariés supportés par la commune ;
- ✓ d'autoriser le Maire à signer tout document préliminaire, l'acte de vente et les pièces afférentes ;
- ✓ d'inscrire au budget de la ville le montant des frais et honoraires liés à cette transaction immobilière.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 059-215903675-20230927-DGS_D_2023_70-DE

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire

VILLE de LYS-LEZ-LANNOY (Nord) - MAIRIE

La secrétaire de séance
Julie QUEVA

VILLE de LYS-LEZ-LANNOY (Nord) - MAIRIE